

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 9 février 2021 par visioconférence Zoom et diffusée simultanément via le site web de la Municipalité, à compter de 19h30.

Sont présents en ligne à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 19 janvier 2021
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Achat de batteries et station de recharge pour appareils respiratoires
 - 8.2 Achat d'habits de combat
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
 - 9.1.1 Approbation de règlements d'emprunt numéro 2021-001 relatif aux travaux de mise à niveau de la capacité de l'usine de traitement des eaux de lixiviation pour un montant de 5 700 180 \$



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

9.1.2 Approbation de règlements d'emprunt numéro 2021-002 relatif à l'implantation des cellules no 4 et no 5 du lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 252 220 \$



No de résolution
ou annotation

10. Travaux publics
- 10.1 Octroi de contrats
- 10.1.1 Fourniture et épandage d'abat-poussière
- 10.1.2 Location de niveleuse avec opérateur – secteur est
- 10.1.3 Location de niveleuse avec opérateur – secteur ouest
- 10.1.4 Location de pelles hydrauliques – été-automne 2021
- 10.1.5 Location de pelle mécanique pour travaux de drainage
- 10.1.6 Collecte de sable abrasif
- 10.2 Entérinement d'achat d'une souffleuse à neige
- 10.3 Demande d'aide financière du Programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) – Projet abri de sable et sel de voirie
11. Loisirs, culture et vie communautaire
- 11.1 Journées de la *Persévérance scolaire*
- 11.2 Renouvellement d'abonnement 2021 au Carrefour action municipale
12. Environnement, urbanisme et développement
- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 janvier 2021.
- 12.2 Demandes de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 12.2.1 6630 route Louis-S.-St-Laurent – refaire la façade de la pharmacie (zone I-1)
- 12.2.2 6780 route Louis-S.-St-Laurent – Enseignes et image vitrine (zone C-5)
- 12.2.3 6750 route Louis-S.-St-Laurent – Projet 2 logements (zone C-5)
- 12.3 Renouvellement d'adhésion au Réseau environnement
13. Mise en valeur du territoire
14. Administration
- 14.1 Nouvel hôtel de ville – Décomptes de libération partielle n^{os} 18 et 19
- 14.2 Résolution de demande de report des élections municipales
- 14.3 Remaniement des petites caisses
15. Ressources humaines
- 15.1 Embauche d'un journalier-chauffeur à temps plein
16. Règlements
- 16.1 Projet de Règlement no 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n^o 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.
- 16.1.1 Dépôt du second projet
- 16.1.2 Adoption du second projet de Règlement n^o 2020-166-3.21
- 16.2 Règlement n^o 2021-178 décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

infrastructures routières locales (RIRL) pour le projet de réfection
du chemin de la Station

- 16.2.1 Présentation du Règlement
- 16.2.2 Adoption du Règlement n° 2021-178

- 17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 février 2021
- 18. Parole aux conseillers
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Adoption de l'ordre du jour

046-2021-02-09

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté;
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 19 janvier 2021

047-2021-02-09

Chaque membre du conseil ayant reçu le 29 janvier 2021 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

048-2021-02-09



No de résolution
ou annotation



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 5 janvier 2021 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 2 février 2021, des paiements ont été émis pour un total de : 265 236,80 \$

Annexe 2

Salaires payés du 27 décembre 2020 au 23 janvier 2021	108 043,84 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>886,95 \$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	107 156,89 \$
---	---------------

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux

6. Rapports des comités

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Achat de batteries et station de recharge pour appareils respiratoires

049-2021-02-09

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat de batteries et d'une station de recharge pour les appareils respiratoires du Service sécurité incendie;

Considérant que cet achat est prévu au budget 2021;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- d'autoriser l'achat de cinq (5) batteries rechargeables ainsi qu'une station de recharge chez Protection incendie CFS au coût total de 2 900,35\$ plus taxes;
- que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : Protection incendie CFS
SSI

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

Trésorerie

8.2 Achat d'habits de combat

050-2021-02-09

Considérant la fin de vie de quatre habits de combat au Service de sécurité incendie;

Considérant l'embauche prévue du directeur du Service sécurité incendie;

Considérant que des sommes sont réservées pour le remplacement de quatre équipements de protection et qu'il y a des sommes disponibles en début d'année au budget incendie pour l'achat d'un 5^e équipement de protection;

Considérant que le Service de sécurité incendie veut faire une saine gestion de ses équipements;

Considérant que le Conseil souhaite maintenir ses obligations en santé et sécurité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de cinq habits de combat auprès du fournisseur 1200^o Boivin & Gauvin au coût de 12 100 \$ plus taxes;
- b. que le cinquième habit ne sera acheté que suite à l'arrivée du nouveau directeur au Service sécurité incendie, au besoin;
- c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2021 du service *Sécurité incendie*;

Adoptée à l'unanimité

cc : 1200^o Boivin & Gauvin
SSI
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

9.1.1 Approbation de règlements d'emprunt numéro 2021-001 relatif aux travaux de mise à niveau de la capacité de l'usine de traitement des eaux de lixiviation pour un montant de 5 700 180 \$

051-2021-02-09

Considérant que ce règlement donne suite à plusieurs actions prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en vigueur dont l'un des objectifs est de s'assurer que les activités d'élimination des matières résiduelles s'exercent dans le respect des personnes et la protection de l'environnement ;

Considérant que la mise en oeuvre de ce règlement a des effets importants pour toutes les municipalités du Québec en ce qui a trait à la gestion de leurs matières résiduelles ainsi que pour les exploitants, municipaux et autres, d'installations d'élimination des matières résiduelles ;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant que les travaux à effectuer visent à répondre à la directive émise par Environnement Canada, en vertu du paragraphe 38 de la Loi sur les Pêches, exigeant que des actions soient prises par la Régie pour s'assurer que le lieu d'enfouissement technique n'émette aucun rejet toxique et ce, conformément aux exigences de cette Loi et de ladite directive ;

Considérant que les travaux proposés permettront d'assurer la mise à niveau de la capacité de l'usine de traitement des eaux de lixiviation conformément aux exigences applicables ;

Considérant que ce règlement est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités de la Régie;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver le Règlement d'emprunt numéro 2021-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 19 janvier 2021 autorisant un emprunt au montant de 5 700 180 \$.

Adoptée à l'unanimité

cc : RIGDSRC
Trésorerie

9.1.2 Approbation de règlements d'emprunt numéro 2021-002
relatif à l'implantation des cellules no 4 et no 5 du lieu
d'enfouissement technique pour un montant de 1 252 220 \$

052-2021-02-09

Considérant que ce règlement donne suite à plusieurs actions prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en vigueur dont l'un des objectifs est de s'assurer que les activités d'élimination des matières résiduelles s'exercent dans le respect des personnes et la protection de l'environnement ;

Considérant que la mise en oeuvre de ce règlement a des effets importants pour toutes les municipalités du Québec en ce qui a trait à la gestion de leurs matières résiduelles ainsi que pour les exploitants, municipaux et autres, d'installations d'élimination des matières résiduelles ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook d'aller de l'avant avec les travaux d'implantation des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique;

Considérant que ce règlement est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités de la Régie;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver le Règlement d'emprunt numéro 2021-002 adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 19 janvier 2021 autorisant un emprunt au montant de 1 252 220 \$.

Adoptée à l'unanimité

cc : RIGDSRC
Trésorerie



No de résolution
ou annotation

10. Travaux publics

10.1 Octroi de contrats

10.1.1 Fourniture et épandage d'abat-poussière

053-2021-02-09

Considérant les travaux annuels d'épandage d'abat-poussière sur les chemins de gravier de la municipalité pour l'été 2021;

Considérant qu'un appel d'offres public a été lancé le 13 janvier 2021;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Enviro Solutions Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 456 188 litres d'abat-poussière de type chlorure de calcium liquide 35% au prix de 0,293 \$ le litre, le tout pour un montant total de 133 663,08 \$ plus les taxes applicables;
- b. que les cautionnement de soumissions émis par les soumissionnaires non retenus leur soient retournés;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *voirie municipale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie

10.1.2 Location de niveleuse avec opérateur – secteur est

054-2021-02-09

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation auprès de huit entreprises a été transmis le 14 janvier 2021 pour la location d'une niveleuse à l'heure avec opérateur dans le secteur Est de la municipalité pour les travaux de voirie au cours des saisons d'été et d'automne 2021;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Scalabrini et Fils inc., le contrat de location d'une niveleuse dans le secteur Est pour 180 heures au taux horaire de 130 \$, totalisant 23 400 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie

10.1.3 Location de niveleuse avec opérateur – secteur ouest

055-2021-02-09

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation auprès de huit entreprises a été transmis le 14 janvier 2021 pour la location d'une niveleuse à l'heure avec opérateur dans le secteur ouest de la municipalité pour les travaux de voirie au cours des saisons d'été et d'automne 2021;

Considérant qu'après l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Excavation A. Barrette inc., le contrat de location d'une niveleuse dans le secteur Ouest pour 180 heures au taux horaire de 130 \$, totalisant 23 400 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie

10.1.4 Location de pelles hydrauliques – été-automne 2021

056-2021-02-09

Considérant l'appel d'offres sur invitation transmis auprès de sept entreprises le 14 janvier 2021 pour la location de pelles hydrauliques à l'heure avec opérateur pour les travaux de creusage et nettoyage de fossés durant les saisons été-automne 2021;

Considérant l'analyse des 2 soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Excavation Camil Barrette, soumissionnaire plus bas conforme, le contrat de location de pelles hydrauliques pour les besoins ponctuels de creusage et nettoyage des fossés à raison de 305 heures au taux horaire de 117,80 \$, totalisant 35 929 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie



No de résolution
ou annotation

10.1.5 Location de pelle mécanique pour travaux de drainage

057-2021-02-09

Considérant l'appel d'offres sur invitation transmis auprès de cinq entreprises le 14 janvier 2021 pour la location de pelle mécanique à l'heure avec opérateur pour les travaux de drainage 2021;

Considérant l'analyse de la seule soumission reçue;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Excavation Camil Barrette, seul soumissionnaire conforme, le contrat de location de pelle mécanique pour les travaux de drainage à raison de 130 heures au taux horaire de 104,95 \$, totalisant 13 643 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Exc. Camil Barrette
Travaux publics
Trésorerie

10.1.6 Collecte de sable abrasif

058-2021-02-09

Considérant les travaux printaniers de balayage et la collecte de sable d'hiver sur plusieurs rues, certains chemins municipaux et sur certains ponts sous la responsabilité de la municipalité;

Considérant les travaux printaniers de balayage des stationnements ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation transmis le 14 janvier 2021 à huit entreprises;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de balayage et de collecte du sable abrasif sur plusieurs rues, certains chemins municipaux et ponts sous la responsabilité de la municipalité ainsi que dans les stationnements au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entretiens Yannick Jean;
 - au prix de 226,88\$ du kilomètre pour 45,43 km totalisant 10 307,16 \$ plus taxes;
 - au prix de 0,21\$ du mètre carré pour 6 795 mètres carrés totalisant 1 426,95 \$ plus taxes pour les stationnements;
- b. que les deniers requis totalisant 11 947,80 \$ plus taxes soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *Voirie municipale* ».

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie

10.2 Entérinement d'achat d'une souffleuse à neige

059-2021-02-09

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au déneigement des accès à l'hôtel de ville;

Considérant que l'achat d'une souffleuse a été effectuée antérieurement à la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'achat d'une souffleuse chez Gagné Lessard Sport au coût de 1 855,07 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*;
- c. d'autoriser le remaniement d'un montant net de 1 947,59 \$ du poste 02 32000 521 – entretien et réparation infrastructures vers le poste d'immobilisation 23 04000 725.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.3 Demande d'aide financière du Programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) – Projet abri de sable et sel de voirie

060-2021-02-09

Considérant que le Conseil a pris connaissance du Guide du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à la Municipalité de Compton;

Considérant que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Considérant que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. que la Municipalité de Compton autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des*

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

infrastructures municipales (RÉCIM) pour son projet d'abri de sable et de sel de voirie ;

- b. que soit autorisée madame Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe, à transmettre et signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis relativement à la demande d'aide financière du Programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) du Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministère des Transports
Trésorerie

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Journées de la *Persévérance scolaire*

061-2021-02-09

Considérant que les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 16 ans, la lutte au décrochage scolaire au coeur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité;

Considérant que le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'environ 17,5 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus et qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

Considérant que le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 15 au 19 février 2021, la 12e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de gestes de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. **DE PROCLAMER** les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- b. d'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé et des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- c. de faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Réussite éducative Estrie
Écho
CSSHC

**11.2 Renouvellement d'abonnement 2021 au Carrefour action
municipale**

062-2021-02-09

Considérant que le conseil souhaite renouveler son adhésion à l'organisme Carrefour Action municipale et Famille afin de bénéficier des divers services et demeurer informé des dernières nouvelles et de l'évolution des dossiers concernant la famille et les aînés;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au Carrefour Action municipale et Famille au coût de 39,50 \$ plus taxes ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du du poste budgétaire 2021 02 59000 959 - familles et aînés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 janvier 2021.

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 janvier 2021 est déposé.

12.2 Demandes de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

12.2.1 6630 route Louis-S.-St-Laurent – refaire la façade de la pharmacie (zone I-1)

063-2021-02-09

Considérant la présentation d'une demande de permis pour refaire la façade de la pharmacie au 6630 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé le commentaire suivant :

- Le propriétaire devra conserver l'aménagement paysager à l'avant du bâtiment.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée en tenant compte du commentaire ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux

12.2.2 6780 route Louis-S.-St-Laurent – Enseignes et image vitrine (zone C-5)

064-2021-02-09

Considérant la présentation d'une demande de permis pour installer deux enseignes pour le commerce de boucherie au 6780 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé les commentaires suivants :

- L'image et le texte dans la vitrine sont non conformes;
- Peindre le poteau de l'enseigne en façade.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée en tenant compte des commentaires ci-haut décrits.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux

**12.2.3 6750 route Louis-S.-St-Laurent – Projet 2 logements
(zone C-5)**

065-2021-02-09

Considérant la présentation d'une demande de permis pour un projet de construction d'un deux logements au 6750 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé le commentaire suivant :

- L'aménagement paysager proposé sur le plan est à favoriser.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée en tenant compte du commentaire ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux

12.3 Renouvellement d'adhésion au Réseau environnement

066-2021-02-09

Considérant que la municipalité souhaite renouveler son adhésion au Réseau environnement donnant droit entre autres à participer au programme d'économie d'eau potable;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une dépense de 280 \$ plus les taxes applicables afin de permettre à M. Alain Beaulieu de représenter la Municipalité à titre de membre du Réseau environnement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *Approvisionnement et traitement de l'eau* ».

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

c.c. Urbanisme et réseaux
Trésorerie

13. Mise en valeur du territoire

14. Administration

14.1 Nouvel hôtel de ville – Décomptes de libération partielle n^{os} 18 et 19

067-2021-02-09

Considérant la recommandation de l'architecte relativement à la demande de paiement du décompte n^o 18 de l'entrepreneur Construction Longer inc. pour la retenue partielle 12 au montant de 23 251,92 \$ plus taxes;

Considérant la recommandation de l'architecte relativement à la demande de paiement du décompte no 19 de l'entrepreneur Construction Longer inc. pour la retenue partielle 12 au montant de 4 046,36 \$ plus taxes;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte n^o 18 à Construction Longer inc. au montant de 23 251,92 \$ plus taxes;
- b. d'autoriser le paiement du décompte n^o 19 à Construciton Longer inc. au montant de 4 046,36 \$ \$ plus taxes;
- c. que le financement du montant net de 27 298,28 \$ soit réparti comme suit :
 - 14 488 \$ par la subvention à recevoir;
 - 4 586 \$ par le fonds de roulement
 - 9 586 \$ par le surplus non affecté 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction Longer inc.
Francis Lussier architecte
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

14.2 Résolution de demande de report des élections municipales

068-2021-02-09

Considérant que l'Union des municipalités du Québec a adopté, en mai 2018, une résolution demandant au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de reporter les prochaines élections municipales au printemps 2022;

Considérant que la Fédération québécoise des Municipalités, suite à une consultation auprès de ses membres en septembre 2018 a annoncé que la majorité de ses membres étaient en faveur du report des élections municipales au printemps;

Considérant que l'actuelle pandémie sur le territoire du Québec et les incertitudes qui en découlent, autant au plan de l'efficacité des mesures sanitaires, de la vaccination, que de la connaissance du virus et de ses variants, appellent à évaluer sérieusement la possibilité d'un report des élections de 2021;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- a. De demander au gouvernement du Québec de reporter les prochaines élections municipales au printemps 2022;
- b. D'acheminer une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- c. D'acheminer une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;
- d. D'acheminer une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et aux municipalités de son territoire;
- e. D'acheminer une copie de la présente résolution à la députée de St-François et whip adjointe du gouvernement, Mme Geneviève Hébert.

14.3 Remaniement des petites caisses

069-2021-02-09

Considérant qu'il y a lieu de répartir le montant alloué à deux petites caisses client et à une petite caisse pour faciliter la manutention des paiements par les deux employées de la réception;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de deux petites caisses-client au montant de 100 \$ chacune attitrées à la réception des paiements en argent, et une petite caisse attitrée aux menues dépenses au montant de 150 \$, totalisant une somme de 350 \$.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15. Ressources humaines

15.1 Embauche d'un journalier-chauffeur à temps plein

070-2021-02-09

Considérant l'offre d'emploi publiée le 9 janvier 2021;

Considérant l'analyse des candidatures reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de monsieur Marc-Antoine Bélanger de Compton au poste de journalier-chauffeur à temps plein au service des travaux publics;
- b. que la période de probation soit telle que définie à la section 4.05 du Recueil de gestion des ressources humaines;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

- c. que les conditions de travail de M. Bélanger soient celles prévues au *Recueil de gestion des ressources humaines* en vigueur;
- d. que sa rémunération soit celle prévue à l'échelle salariale en vigueur au Recueil de gestion des ressources humaines et annexée à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Bélanger
Travaux publics
Trésorerie

16. Règlements

16.1 Projet de Règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.

16.1.1 Dépôt du second projet

071-2021-02-09

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest dépose le second projet de règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.

Il mentionne qu'aucune modification n'a été apportée par rapport au premier projet.

16.1.2 Adoption du second projet de Règlement n° 2020-166-3.21

072-2021-02-09

Considérant la volonté de la municipalité d'apporter des modifications au Règlement n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 19 janvier 2021;

Considérant que le premier projet de règlement no 2020-166-3.21 a été adopté lors de la séance du 19 janvier 2021;

Considérant qu'une consultation écrite relativement à ce projet de règlement a été tenue entre le 21 janvier et le 4 février 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que copie du présent projet de règlement à son étape de second projet a été mise à la disposition du public via le site internet de la Municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que soit adopté le second projet de règlement modifié intitulé « Règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité



SECOND PROJET

**Règlement numéro 2020-166-3.21
modifiant le règlement de zonage n° 2020-
166 afin d'ajouter les habitations
unifamiliales en rangée à l'intérieur de la
zone C-11.**

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2020-166;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 janvier 2021;

En conséquence,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe b) Zones commerciale « C » :

- Par l'ajout du « X » à la rubrique 5.2.1 *Groupe Résidentiel* à la ligne A.3 intitulée Habitations unifamiliales en rangée *pour* la zone C-11

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Second projet

Bernard Vanasse
Maire

Second projet

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier
Directeur général

16.2 Règlement n° 2021-178 décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour le projet de réfection du chemin de la Station.

16.2.1 Présentation du Règlement

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

073-2021-02-09

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest présente l'objet du Règlement n° 2021-178 décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*. Ce règlement a pour objet l'emprunt d'un montant correspondant à la subvention du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales*. Les sommes empruntées serviront à financer la subvention accordée dans le cadre du programme ci-haut décrit pour le projet de réfection du Chemin de la Station.

16.2.2 Adoption du Règlement n° 2021-178

074-2021-02-09

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de cette même séance;

Considérant que le présent règlement a été dûment présenté séance tenante;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement avant la présente séance;

Considérant que le texte du présent règlement a été rendu disponible avant la tenue de la présente séance sur le site internet de la Municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'adopter le Règlement n° 2021-178 décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* pour le projet de réfection du chemin de La Station.

Adoptée à l'unanimité



**Règlement n° 2021-178 décrétant un
emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la
subvention du ministère des Transports
accordée dans le cadre du *Programme
d'aide à la voirie locale volet redressement
des infrastructures routières locales.***

Considérant que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 21 septembre 2020, afin de permettre la réfection du chemin de la Station, confirmation dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Considérant que la subvention est versée sur une période de 10 ans;

Considérant qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 027 600 \$;

Considérant que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 027 600 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

ARTICLE 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports, conformément aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier
Directeur général

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 février 2021

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021



No de résolution
ou annotation

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 23, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.